



**ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA
NATURE ET DES SITES DE ROQUEBRUNE CAP-
MARTIN MENTON ET ENVIRONS**
AGREE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13
ASPONA BP 17 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

Décharge sauvage à Carnolès

Des déblais non autorisés sont déversés en mer

Depuis lundi, sur la plage de Carnolès, au droit de l'avenue des Marguerites, des camions déchargent de la terre et des cailloux. La mer entraîne les sédiments en suspension et les dépose sur ce qu'il reste des herbiers de posidonie, tuant la vie de ce premier étage marin.

C'est une attaque intolérable à notre environnement

Ce n'est pas la première décharge sauvage en mer à Roquebrune Cap Martin

- La pointe de la veille entre Roquebrune et Monaco
- La plate-forme du Solenzara créée sans autorisation
- La création d'épis à Carnolès avec des déblais contenant des tuyaux de plomb !

Avant de décharger des matériaux en mer ou sur une plage (partie du domaine national) il y a **des règles à respecter** selon la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 comme :

- Une autorisation à demander à la préfecture
- Une analyse physico chimique des matériaux pour montrer qu'ils sont compatibles avec le milieu marin.

*Monsieur le Maire, aucune de ces règles n'a été
appliquée et vous êtes en infraction !*

A Roquebrune, la mer ne doit pas être une poubelle

- Ni pour les gravas de travaux
- Ni pour les eaux usées de la commune rejetées sans aucun traitement

Réagissez ! Protestez auprès de vos élus, écrivez à la municipalité

Renseignez vous sur <http://aspona.free.fr> janvier 07